

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026 10H

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026 qui a vu l'élection de la liste menée par Olivia Mons au 1er tour, Mme Josette Pothier, maire sortante a dûment convoqué le conseil municipal d'installation le lundi 16 mars 2026, soit quatre jours francs avant le Conseil.

Josette Pothier, maire sortante, accueille l'ensemble des conseillers et conseillères nouvellement élu.es. En tant que doyenne des élu.es, Josette Pothier préside la séance et fait l'appel de tous les conseillers, constate que les 11 membres sont présents et indique que le quorum est atteint.

Etaient présent.e.s par ordre alphabétique : Agnès Cortinovis, Christian Fauchon, Marie-Jo Goyet, Alexandre Mazuir, Brigitte Molard, Olivia Mons, Sophie Moréteau, Josette Pothier, Pascal Rossignol, Sylvain Roy et Boris Schmitt.

Josette Pothier sollicite un ou une secrétaire de séance : Marie-Jo Goyet est secrétaire de la séance du conseil municipal.

- **ELECTION DU MAIRE :**

Josette Pothier demande à l'assemblée qui est candidat aux fonctions de Maire. Olivia Mons présente sa candidature, et des bulletins vierges sont distribués pour le vote à bulletin secret.

Deux assesseurs sont trouvés : Christian Fauchon et Sophie Moréteau.

Suite au vote à bulletin secret,

🗳️ OLIVIA MONS EST ELUE A L'UNANIMITE AU 1ER TOUR DE SCRUTIN

A l'issue de l'élection, elle remercie le conseil municipal, souligne son souhait d'engager un travail collectif. Elle rappelle sa sensibilité à la démocratie participative et son désir de répondre aux questionnements et besoins des Trucherottes et Truchérons.

- **ELECTIONS DES ADJOINTS**

- **Nombres d'adjoints au conseil**

Comme pour la mandature précédente, Mme la maire propose une délibération pour que le conseil municipal se dote de trois adjoints.

🗳️ DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

- **Élections des adjoints**

Mme la maire explique que ce vote est un scrutin de liste paritaire et sollicite les membres pour connaître les candidats aux postes d'adjoints, après quelques minutes, une seule liste est soumise au vote. La liste menée par Christian FAUCHON 1^{er} Adjoint avec Marie-Jo GOYET, 2^{ème} adjointe, et Alexandre MAZUIR, 3^{ème} adjoint est élu.

🗳️ LA LISTE EST ELUE A L'UNANIMITE

- **LA CHARTE DES ELUS**

Un extrait du code général des collectivités Territoriales : Article L.1111-13 version en vigueur depuis le 24 décembre 2025 relative à la charte des élu.e.s est lu à haute voix. La Maire demande s'il y a des questions, y répond.

Un exemplaire est remis à chaque conseiller et le Statut des élus a été adressé par mail aux membres.

- **DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**

Le code des collectivités territoriale à l'article L2122 - 22 prévoit la possibilité que le Conseil municipal attribue jusqu'à 31 **délégations de pouvoir et de signatures** au maire de la commune. Lecture est faite de ces 31 délégations afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer l'ensemble de ces délégations à la Maire, **pour toute la durée de son mandat**. A chaque fois, qu'il est écrit dans l'article « dans les limites fixées par le Conseil Municipal », il faudra lire « **dans tous les cas** » et « **avec une information préalable ou a posteriori du Conseil par tout moyen (verbal, écrit, dématérialisé...)** ».

Le Conseil décide qu'**en cas d'empêchement ou d'absence de la Maire , c'est le 1er adjoint qui exercera ces attributions.**

🗳️ **LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE A L'UNANIMITE CES DELEGATIONS DE POUVOIR A MME LA MAIRE, DANS LES LIMITES ET CONDITIONS FIXEES PAR LE CONSEIL**

- **DELEGATIONS DES ADJOINTS**

Mme la Maire rappelle que les adjoints ont automatiquement délégation de l'état civil et sont officiers de police judiciaire (OPJ) : dans la limite du territoire communal.

Elle rappelle que La maire peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints (L. 2122-18 du CGCT).

Un arrêté municipal sera pris pour chacun des trois adjoints indiquant que ses délégations.

- **INDEMNITES DES ELUS :**

La loi du 22 décembre 2025 a revalorisé les indemnités du maire et des adjoints : 1155,06€ pour le Maire et 447, 64€ pour les adjoints.

Sans délibération, le maire peut bénéficier de l'indemnité maximale mais Mme la maire propose de réduire son indemnisation à 950 € brut (23.11 % indice brut terminal de la fonction publique)

🗳️ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Les adjoints proposent de limiter leur indemnité à 370 € Brut(9.00 % indice brut terminal de la fonction publique)

🗳️ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

- **RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES ET DE L'INFORMATION A LA POPULATION :**

Les informations concernant les élections du maire et des adjoints doivent être affichées sur le panneau communal dans les 24Heures et, le procès-verbal d'élection doit être envoyé le 23 mars avant 18H à la préfecture.

Dans un souci de communication avec les habitants, un panneau Pocket sera publié dans les 24 heures.

- **DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS :**

- **Délégation à la Commission d'appel d'offre :**

Titulaires : Olivia MONS, Boris SCHMITT, Agnès CORTNOVIS

Suppléants : Josette POTHIER, Christian FAUCHON, Alexandre MAZUIR

- **Délégation à la communauté de communes**

Titulaire : Olivia MONS

Suppléant : Christian FAUCHON

- **Délégation au SYDESL**

Titulaires : Pascal ROSSIGNOL, Christian FAUCHON

Suppléant : Sylvain ROY

- **Délégation au syndicat des eaux de la Basse Seille**

Titulaires : Christian FAUCHON, Boris SCHMITT

Suppléant : Sylvain ROY

- **Délégation à la Défense**

Titulaire : Sylvain ROY

Suppléante : Sophie MORETEAU

- **Délégation au CNAS :**

Titulaire : Olivia MONS

Suppléante : Mélissa COTTON

- **Délégation logiciel PROXIMA-AGEDI**

Titulaire : Marie-Jo GOYET

Suppléante : Josette POTHIER

- **Délégation GEMAPI**

Titulaires : Boris SCHMITT

Suppléant : Alexandre MAZUIR

- **Délégation à la CLECT**

Titulaire : Christian FAUCHON

Suppléante : Josette POTHIER

- **Délégation au SDIS**

Titulaire : Sophie MORETEAU

- **Délégation à la gestion de la salle communale**

Titulaire : Agnès CORTNOVIS

Suppléantes : Brigitte MOLARD, Sophie MORETEAU

- **MONTANT DES TAXES D'HABITATION, FONCIERES ET FONCIER NON BATI**

Pour établir le budget primitif, la Maire demande au Conseil de se prononcer sur la hauteur des taxes foncières, et de la taxe d'habitation. Ces taxes ont été augmentées l'année dernière, **le conseil municipal décide un maintien au même niveau pour cette année.**

☑ **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

- **QUESTIONS DIVERSES**

Pour mettre à niveau de connaissance les membres du Conseil des dossiers sur lesquels l'ancien Conseil municipal travaillait notamment, il est question de :

- ✓ **Création du schéma directeur d'assainissement**

A titre d'information : toutes les communes de France avaient jusqu'au 31/12/2025 pour réaliser un schéma directeur d'assainissement de la commune. La commune de La Truchère a contracté avec une entreprise pour réaliser ce schéma. L'étude a déjà débuté.

Deux subventions ont été demandées pour réaliser l'étude. Celle de l'agence de L'eau a été accordée. Nous sommes en attente de la réponse du Conseil départemental

- ✓ **Curage des lagunes**

Concerne les habitations du village raccordées au tout à l'égout. Le devis est signé, l'entreprise cherche des agriculteurs pour l'épandage des boues. Le chantier sera réalisé durant l'été 2026.

- ✓ **Information sur les perrés**

Suite aux dernières inondations, il a été constaté un affaissement du perré à la hauteur du ponton municipal (vers la maison des oiseaux) sur une vingtaine de mètres.

Ces travaux peuvent à terme être très coûteux. Il y a nécessité d'investiguer pour en connaître la dangerosité, et l'urgence de réparation.

- ✓ **Programmation de la fermeture du site VNF de la Truchère**

Mme la maire demande au conseil municipal de réfléchir à un positionnement du Conseil sur le sujet. Pour ce faire, elle va interroger la VNF pour connaître la réalité et l'intégralité du projet.

- ✓ **Prochaines dates :**

Proposition de réaliser un tour du village pour le Conseil municipal :

📅 **date retenue le Vendredi 3 avril à 18H30. RDV devant la mairie**

Prochains conseils municipaux (élaboration et vote du budget) :

📅 **vendredi 10 avril 18H30 et vendredi 24 avril 18H30 salle communale**

Pour information Prochain conseil communautaire : Installation du Nouveau Conseil communautaire. Les membre du conseil municipal sont invités à y venir comme observateurs.

📅 **Jeudi 16 avril 18H30 salle des Arcades à Tournus (lieu à confirmer)**

La séance est levée à 12h15

la Maire
Olivia Nows
